

Rapport du jury de l'examen professionnel d'analyste développeur 1^{ère} session 2010

Le jury de l'examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions d'analyste développeur au titre de cette session a pris en compte 64 copies pour l'épreuve écrite, et écouté et interrogés 26 candidats admissibles pour l'épreuve orale. Après quoi, 12 candidats ont été admis.

Composition du jury

Le jury était composé de 6 représentants des Directions du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, et du Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat :

Chouala Abdelkader (DPAEP)
Delafenêtre Gilles (DGFIP filière gestion publique)
Herpin Sylvie (DGCCRF)
Jouanin Nicolas (DGFIP filière fiscale)
Moreau Frédéric (INSEE), Président
Morvan Gérard (INSEE)

Résultats

Il faut bien reconnaître que le niveau général fût assez décevant. Nous expliciterons plus loin les principales remarques du jury pour l'épreuve écrite, puis l'oral d'admission.

Un peu moins de 41% des candidats ont atteint la note requise de 10 pour obtenir l'admissibilité. Si la proportion d'admis parmi les admissibles est légèrement meilleure (46.1%), il faut bien remarquer une grande disparité quant aux connaissances et compétences oratoires des candidats.

Inscrits	Présents	Admissibles	% Admissibles / Présents	Admis	% Admis / Admissibles	% Admis / Présents
72	64	26	40.6%	12	46.1%	18.8 %

En ce qui concerne la répartition des candidats par direction, comme à l'accoutumée la DGFIP (filiale gestion publique) présente le plus de candidats, puis viennent l'INSEE et la DGFIP (filiale fiscale).

Les seuls points réellement remarquables consistent en la forte absence à l'écrit de candidats DGFIP de la filière fiscale pourtant inscrits (6 sur 15), et malheureusement en l'échec des présents pour être admissibles (1 seul candidat sur les 9).

Direction	Inscrits	Présents	Admissibles	% Admissibles / Présents	% Admis	% Admis / Présents
DGDDI	1	1	1	100 %	1	100 %
DGFIP (filiale fiscale)	15	9	1	11 %	0	0 %
DGFIP (gestion publique)	31	29	14	48.3 %	7	24.1 %
Dir. Budget	1	1	0	0 %	0	0 %
INSEE	22	22	8	36.4 %	4	18.2 %
Autres services	2	2	2	100 %	0	0 %

Enfin, il est indéniable que les préparations ont un apport réel pour les candidats, bien que perfectible. Seuls deux candidats libres (aucune préparation suivie sur les deux dernières sessions possibles) ont été admissibles, et tous les lauréats de cet examen ont suivi une préparation dans les deux années qui précèdent. L'écrasante majorité des admis à suivi la préparation cette année.

C'est dans cette analyse que l'on peut trouver d'autres éléments explicatifs quant au peu de réussite des candidats de la filière fiscale de la DGFIP : deux seulement avaient suivi une préparation.

Préparation	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
IGPDE ¹	36 (42)	36 (40)	15 (18)	8 (9)
ENSAI (INSEE) ¹	10 (13)	10 (13)	6 (6)	3 (3)
Candidats libres ²	17	12	2	0

Ecrit

Deux séances ont été consacrées à la conception du sujet et aux réponses attendues. Une séance de confrontation et d'harmonisation a eu lieu au milieu de la période de correction des copies.

Les copies ont été réparties par binôme, chaque membre de jury corrigeant les copies séparément, les notes ne furent confrontées qu'une fois la correction terminée.

Enfin, lors de la réunion d'admissibilité, les copies notées entre 9 et 10 ont été relues par les autres membres du jury pour un avis définitif.

Remarques quant aux copies :

Question 1

En ce qui concerne la première question, la grande majorité des candidats n'a pas respecté la demande du sujet à savoir rédiger une note détaillée. Un tel document possède un formalisme qui lui est propre, et répondre par une liste non rédigée ou par une dissertation reprenant toutes les questions du sujet ne correspond pas à ce qui était attendu.

De plus, il était demandé de citer la méthode utilisée, les candidats l'ayant fait ne sont pas allés plus loin. Aucun ne précise le cadre ni ne définit cette méthode.

Enfin, trop peu nombreux sont ceux qui précisent le cahier des charges du projet, les acteurs et les actions, les candidats se limitant trop souvent à un synopsis de saisie sur site web.

Question 2

Les diagrammes présentés par les candidats sont très disparates. Si certains ne semblent pas avoir bien lu le sujet, d'autres font montre d'un esprit d'analyse très satisfaisant (prendre en compte la notion de date et la volatilité des taux était un plus). Pour ce qui concerne la présentation, il est à noter que le schéma de données aussi bon soit-il dans son analyse, s'il est mal présenté, fouillis, avec des répétitions de classes mal indiquées, ou des liaisons entremêlées de façon difficilement discernable, n'en devient que plus difficile à interpréter et à corriger.

¹ Ces chiffres présentent le nombre de candidats ayant suivi la préparation de cette année, et entre parenthèses le nombre de candidats y compris la session de préparation précédente, dont on peut estimer que les bénéficiaires devraient encore être présents.

² Candidats dont les documents en notre possession ne font état d'aucune préparation sur les deux dernières sessions.

Question 3

Le panel d'architectures proposées est très restreint. Seule l'architecture client/serveur web semble être connue des candidats et son traitement relève pour une grande part du « par cœur » sans plus de raisonnement, ni recul. Toutefois, quelques candidats tentent d'aller plus loin, ce qui est méritoire ; d'autres, à l'inverse, se cantonnent à une présentation par trop réductrice (Client, Internet, Serveur).

Question 4

Traîtée le plus souvent à la va-vite, voire pas du tout pour cause d'utilisation des éléments de réponse dans d'autres parties de la copie, cette question montre comme la précédente le manque de recul de la majorité des candidats. Très peu pensent à aborder les EDI ou EFI et ils sont moins nombreux encore à expliciter ce que sont ces notions et comment les mettre en œuvre. Que dire de la transmission papier des casinos vers la DGFIP que citent quelques candidats comme réponse ?...

Question 5

Le peu de réponse juste est surprenant. Qui plus est, certains candidats font semblant de répondre en traitant tout autre chose. Les deux facteurs d'erreur les plus fréquents sont une mauvaise lecture de l'énoncé et une précipitation exagérée dans la rédaction de la réponse qui entraîne des oublis rendant la réponse caduque. Le peu de réponses utilisant une boucle est surprenant sans toutefois être sanctionné.

Oral

Une mise à jour de la liste des sujets a été faite lors de la réunion d'admissibilité. Les sujets ont été répartis en 2 sous-ensembles (sujets généraux, sujets plus techniques).

Une demi-journée de formation dispensée aux membres de jury a été organisée par l'IGPDE pour rappeler les grands principes à respecter dans le cadre d'un oral d'examen professionnel. Elle a également permis au jury de s'accorder sur les modalités de l'épreuve orale d'admission à la qualification d'analyste développeur.

Nombre de candidats ne semblent pas maîtriser les techniques de l'oral comme nous allons l'expliquer plus avant ci-dessous.

De plus, le jury a été étonné du niveau excessif de stress de la quasi-totalité des candidats. Apprendre à gérer son stress fait partie intégrante d'une épreuve orale.

Exposé

Il est rappelé que la durée de l'exposé doit être de 10 minutes. Ne pas respecter cette condition dénote d'une mauvaise gestion du temps et correspond le plus souvent à de fortes lacunes dans le sujet choisi. De plus, une introduction définissant le sujet et annonçant le plan ainsi qu'une conclusion sont nécessaires à une présentation correctement structurée.

Questions

Les questions abordent divers sujets en partant du sujet traité. Elles permettent dans un premier temps de vérifier les connaissances du candidat mais aussi la manière de présenter ses réponses et le recul dont il peut faire preuve, en particulier sur les mises en situation.

Nous avons constaté que nombre de candidats citent des termes sans en connaître ni le sens, ni les implications.

De plus, il convient de structurer sa réponse, sans toutefois en abuser afin de masquer ses méconnaissances dans un nuage de paroles vides de sens.

Enfin, des jugements péremptoires dénigrant un acteur du monde du travail informatique, fut-il de l'administration ou du privé, n'ont pas leur place.

Paris, le 29 mars 2010

Le Président du jury

Frédéric MOREAU